

## Les évêques pris au piège de leur mondanité avec le pouvoir

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Conférence épiscopale](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 19 mai 2020

Depuis la [décision](#) rendue hier par le Conseil d'Etat, beaucoup s'interrogent sur les réseaux sociaux quant à l'absence de référé déposé par les évêques. La CEF a sobrement salué la décision judiciaire, sans remercier ceux qui avaient osé la démarche judiciaire (ça qu'a [fait](#) Mgr **Aillet**), tout en essayant une grossière tentative de récupération en évoquant une lettre de Mgr **de Moulins-Beaufort** envoyée au Premier ministre. C'est le triste résumé des dernières années du rapport Église/État en France. Même le directeur de l'hebdomadaire La Vie, **Jean-Pierre Denis**, s'est lamenté de ce que cette action ait été "*une nouvelle fois abandonnée à une poignée de requérants et à des organisations disons... peu représentatives du catholicisme de ce pays*". Mais au regard de la mondanité entretenue (sous le nom de "dialogue") de l'épiscopat avec le pouvoir politique, peut-être faut-il se demander si ces organisations ne sont pas plus représentatives de la foi catholique en France ?...

Il est donc regrettable que l'action ait été une nouvelle fois abandonnée à une poignée de requérants et à des organisations disons... peu représentatives du catholicisme de ce pays. Ce sont eux et elles, heureusement mais hélas qui ont défendu nos libertés maltraitées.

— Jean-Pierre Denis (@jeanpierredenis) [May 18, 2020](#)

Interrogé dans [La Croix](#), le Père **Thierry Magnin**, démissionnaire de son poste au 1er juillet prochain, explique sobrement que, dans le cadre du dialogue avec les autorités, la CEF n'avait pas voulu «*?entrer dans un bras de fer avec le gouvernement?*». Mais qu'est-ce donc que ce pseudo-dialogue qui ne va pas au bout de ses convictions ? Le dialogue, au sein de notre démocratie, fonctionne comme un rapport de force. Si on a des arguments à faire valoir, et que l'on y croit, il est nécessaire d'aller les défendre jusqu'en justice. Sinon ce n'est plus du dialogue, c'est espérer faire pitié pour convaincre l'autre. Il y a une peur du droit dans l'épiscopat, qui fait frémir. La récente affaire concernant le directeur de Saint-Jean de Passy, et d'autres scandales dont on a suffisamment parlé dans les médias, montrent que la vertu de justice est encore très largement bafouée par l'épiscopat.

Très actif sur Twitter (au point de se demander s'il fait autre chose de ses journées), Mgr **Malle**, évêque de Gap, tente une conciliation maladroite :

Position très ajustée de la CEF. On ne peut à la fois être dans le dialogue avec les autorités et entreprendre un référé. Mais c'est l'action conjuguée de la CEF et ces référés qui ont permis de réaffirmer la liberté de culte comme fondamentale.

Position très ajustée de la CEF. On ne peut à la fois être dans le dialogue avec les autorités et entreprendre un référé. Mais c'est l'action conjuguée de la CEF et ces référés qui ont permis de réaffirmer la liberté de culte comme fondamentale.

<https://t.co/k3WxTHBjpK>

— Mgr Xavier MALLE (@MgrXavierMALLE) [May 18, 2020](#)

Evidemment, cela a fait beaucoup rire. Mgr de Gap a très vite appris à manier la langue de buis.

Dans La Croix, le père Magnin confirme l'attentisme de la CEF, toujours à attendre la décision du ministre :

Désormais, nous attendons la révision dans les huit jours du décret du 11 mai interdisant les rassemblements dans les lieux de culte pour envisager la reprise en respectant l'ensemble des normes sanitaires que la CEF a déjà présentées, il y a 15

jours, et que nous avons précisées à nouveau, lundi 18 mai, au ministère de l'intérieur comme l'ensemble des cultes d'ailleurs.

Autant dire que les catholiques n'auront pas de messe à l'Ascension, parce que l'épiscopat attend... Comme le disait un évêque à un prêtre de la FSSP, il ne faut pas écouter ce que dit l'abbé Magnin. C'est certainement parce qu'il est largement contesté au sein de l'épiscopat qu'il a fini par présenter sa démission.

La réalité, confiée par un autre évêque, c'est que la CEF a bien examiné la question du référé. Mais elle a renoncé à aller en justice par crainte de perdre...

Sur Twitter, Mgr **Ginoux**, évêque de Montauban, a révélé la véritable raison pour laquelle l'épiscopat a refusé d'aller défendre le droit des catholiques en justice :

Parce que nous, évêques, nous avons peur de prendre position et nous ne faisons même pas valoir notre droit légitime.

Voilà qui est dit.